

Quels socles de protection sociale pour l'Europe ?

Conclusions du séminaire de Rennes du 25 mars 2014

1/- Il y a trois dimensions à une politique de bien-être déployée sur le long terme. Le développement économique a beaucoup été mis en avant, mais il faut aussi mieux prendre en compte la cohésion sociale et la répartition des revenus et intégrer la perspective de la protection de l'environnement. Ces trois dimensions – économique, sociale et écologique – sont indissociables pour assurer un développement socialement durable.

2/- L'adoption de la recommandation 202 par l'ensemble des délégations (gouvernements et partenaires sociaux) des pays d'Europe lors de la Conférence internationale du travail en juin 2012 est pleinement justifiée par la situation sociale en Europe, surtout depuis la crise : tous les européens ne bénéficient pas d'un socle de protection sociale.

3/- Il faut demander aux instances de l'Union de rappeler aux pays membres qu'ils ont un engagement à tenir à leur niveau : le socle de protection sociale est défini nationalement, son contenu, son niveau et son financement relevant des autorités de chaque pays. Bien que la protection sociale soit une « compétence partagée » depuis le traité de Lisbonne, l'impact du marché unique et du pacte de stabilité ont considérablement renforcé les pouvoirs de fait du Conseil et de la Commission en la matière. Or ces instances de l'Union Européenne font prévaloir une conception du socle qui le réduit à des filets de sécurité corrigeant à la marge les effets d'un recours généralisé au marché : ce nivellement par le bas est inacceptable. Et il faut rappeler que le traité affirme le pouvoir discrétionnaire des autorités nationales, régionales et locales sur l'organisation et le fonctionnement des services sociaux, en fonction des politiques sociales poursuivies. Celles-ci peuvent s'appuyer sur des principes de solidarité et sur des organisations à but non lucratif, plutôt que sur les principes du marché.

4/- Il faudrait aussi que la construction des socles nationaux ne soit pas contrariée par des politiques européennes dominées par des considérations trop étroitement financières, au mépris même des grands objectifs de l'agenda 2020 en matière d'emploi et de lutte contre la pauvreté. La mise en place des socles sociaux a besoin de s'appuyer sur une politique de croissance inclusive. L'objectif peut être atteint principalement en corrigeant les systèmes existants au prix d'un effort financier qui ne met pas en cause les équilibres économiques globaux. Et pour certains Etats il pourrait être fait appel à la solidarité européenne à travers les fonds institutionnels.

5/- L'Europe, malgré la crise, reste un espace où les droits sociaux ont, dans l'ensemble, été portés à un haut niveau au fil des décennies. Mais on assiste à la montée d'un phénomène inquiétant : le « non recours » aux droits. Les fraudes aux prestations, les abus de la part des prestataires ou les pertes de recettes liées au travail dissimulé doivent être combattues par une gestion rigoureuse du système. Cependant on parle moins des prestations qui n'atteignent pas ceux qui y ont droit, alors que les sommes en jeu sont plus importantes encore. Par peur de la stigmatisation, par découragement face aux procédures, ou par ignorance, de plus en plus d'européens n'ont pas accès à leurs droits. Trop de « ciblage », de conditionnalités, de justificatifs superflus, d'automatismes défailants...finissent par pervertir les meilleurs systèmes. Il faut que les administrations aillent au devant des citoyens et que les travailleurs sociaux continuent de rester à leur contact.

6/- La couverture santé universelle est un élément essentiel des socles. Tous les européens n'y ont pas encore (ou plus) accès : le coût, même résiduel, des soins retarde ou empêche le recours aux professionnels ; s'ajoutent à cela des obstacles culturels et linguistiques. Certaines zones de l'Europe sont encore des déserts médicaux. L'offre de santé doit être un élément des politiques d'aménagement territorial. Face aux inégalités sociales de santé, il faut maintenir et renforcer des mécanismes de solidarité, soit à travers des services réellement ouverts à tous, soit à travers des assurances sociales obligatoires.

7/- Les autres éléments principaux des socles sont des mécanismes de garantie de revenus.

7-1 Les revenus du travail ne permettent plus aujourd'hui à nombre d'européens de vivre décemment. Le phénomène des « travailleurs pauvres » est désormais bien documenté. Face à cette situation, on ne peut que militer pour l'adoption dans chaque pays d'Europe d'un salaire minimum interprofessionnel fixé en tenant compte des paramètres économiques locaux.

7-2 Pour les personnes d'âge actif privées de travail, du fait d'un handicap ou du chômage, des mécanismes de garantie de revenu s'imposent aussi. Les conditions restrictives d'indemnisation du chômage s'assimilent parfois à la privation d'un droit et le calcul des prestations relève plus souvent d'une logique d'assurance que d'une référence à un minimum vital.

7-3 Pour les personnes âgées, lorsque les mécanismes de retraite ne suffisent pas à garantir des moyens d'existence dignes, chaque pays doit mettre en place un dispositif de garantie approprié. En outre, l'allongement de l'espérance de vie oblige à penser de nouveaux services liés à la dépendance.

7-4 L'Union Européenne devrait fixer pour les Etats membres l'objectif d'un revenu minimum garanti au niveau de la moitié du revenu médian observé dans chaque pays.

8/- L'impératif d'universalité fait partie du concept de socle de protections sociale. Mais la recherche de la cohésion sociale doit être proactive et viser en priorité des populations vulnérables qui ont besoin d'un accompagnement social.

8-1 On peut citer les jeunes, surtout ceux qui ont quitté l'école, n'ont pas encore d'emploi et ne sont pas en formation.. Ces citoyens doivent être accompagnés dans leur entrée dans la vie active selon des mécanismes qui restent en partie à inventer.

8-2 Il faut considérer l'éducation préscolaire et les soins aux enfants comme un investissement social majeur.

8-3 On doit aussi mentionner les migrants.

8-3-1 Parmi eux, les ressortissants de l'Union ont la liberté de circuler et il faut veiller à ce qu'ils ne soient pas victimes du dumping social, ce qui est trop souvent le cas. Quant aux Roms, leur situation mérite un soutien qui n'est pas seulement financier.

8-3-2 S'agissant des non européens, le socle doit aussi s'appliquer à eux en tant que résidents. Mais il faut lever les obstacles qu'ils rencontrent le plus souvent avant d'être bénéficiaires des dispositifs sociaux auxquels ils ont droit. Ceux qui sont « sans papiers », et donc a priori sans droits sur les systèmes nationaux, doivent aussi être secourus sur la base de considérations humanitaires.